Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et Collèges

Communiqué
du 14/02/2018

Nouveau baccalauréat, nouveau lycée : une injonction présidentielle ! Pour le retrait des contre-réformes : grève le 22 mars !

Lors de l'audience FNEC FP-FO et SNFOLC le 12 février, le ministre de l'Education nationale le reconnaissait : il s'agit d'une réforme systémique. L'intérêt de l'élève, de l'étudiant n'est pas l'objectif. Il s'agit de mettre en lien : réforme du baccalauréat, réforme du lycée, sélection à l'université en lien avec les fiches avenir, l'apprentissage.

L'injonction présidentielle
Le ministre confirme l'injonction présidentielle des deux éléments intangibles annoncés lors de la campagne présidentielle : 4 épreuves terminales pour 60% de l'examen, le contrôle continu pour 40% mis en place dès la Première.

D'un baccalauréat premier grade universitaire à un examen local
En Terminale, seules 4 épreuves terminales sont conservées : deux au printemps correspondant au parcours choisi, et deux fin juin, philosophie et oral de maturité de 20 minutes. Il se déroulerait devant un jury composé de deux enseignants et d'une personnalité extérieure. Cette réduction drastique du nombre d'épreuves nationales permet selon le rapport Mathiot d'économiser sur les épreuves entre 50 et 100 millions d'euros et un milliard en juin. Il permet de mettre en adéquation le parcours, les attendus universitaires locaux. On est bien dans la logique de la loi Peillon de 2013, le continuum bac -3 / bac+3. Le baccalauréat devient un examen local.

D'un baccalauréat qui permet d'entrer dans la filière de son choix vers un modèle DNB
Comme au collège pour l'obtention du DNB, exit les épreuves anonymes, nationales, ponctuelles qui donnent au baccalauréat la possibilité de s'inscrire dans la filière de son choix. Le contrôle continu pour 40%, sous forme de bac blancs, avec une banque de sujets, 10% pour la prise en compte du bulletin scolaire sur deux années, c'est tout simplement un bac maison, une pression sans précédent sur les personnels, des choix locaux d'épreuves, une augmentation considérable de la charge de travail, le bac du lycée X contre le bac du lycée Y. Qui peut penser que tous les baccalauréats auront la même valeur, alors que les universités sont sommées de trier les résultats des élèves pour dire « oui », « oui si », « en attente », pour obtenir une filière ?

Alerte rouge sur les disciplines et les postes avec un cycle terminal allégé
Avec la fin des séries de la filière générale, et le règne des parcours individuels, ce sont des disciplines remises en cause. Le tronc commun de 16 heures en Première et 15h30 en Terminale comprend le français (4 heures en première), la philosophie (4 heures en Terminale), l'histoire-géographie/EMC (3h30), les LV1 et LV2 (4h30/4h), l'EPS (2h), humanités scientifiques et numériques (2h). Des disciplines en tant que telles disparaissent purement et simplement du tronc commun : SES, mathématiques, physique-chimie et SVT.
L'élève de 1ère a le choix de composer son parcours en ajoutant, au choix, trois disciplines parmi onze en Première, et deux en Terminale (mathématiques, physique-chimie, « humanités littérature et philosophie », langues et littérature étrangère, Arts…). Quatre heures par discipline en Première, et 6 heures en Terminale.
In fine, le choix des élèves détermine le nombre d'heures et de postes dans un établissement. Les enseignants vont-ils devoir se vendre pour conserver leurs heures, leur poste, leur discipline ?

Basculement de l'Ecole de la République et de l'Université
Depuis plusieurs mois, la FNEC FP-FO, la FSU, la FERC-CGT, Solidaires, et les organisations de jeunesses UNEF, Solidaires Etudiants, SGL, UNL, UNL-SD réaffirment : **maintien du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire, abandon du projet de loi sur le 1er cycle post-bac et du plan Etudiants**.

Réforme du lycée, bac maison, Parcoursup, disciplines, statut, postes : tout est lié !
C'est bien dans une politique d'ensemble que s'inscrivent les contre-réformes. Les déclarations du Premier ministre les 1er et 9 février, concernant tant l'explosion du statut général de la fonction publique, l'individualisation du salaire, la généralisation de l'emploi contractuel, la suppression de 120 000 postes, d'une part, et d'autre part la mise en place d'un statut d'apprenti jusqu'à 30 ans en lieu et place d'un CDI confirment comme pour les ordonnances Macron, que ce ne sont plus les droits collectifs et protecteurs qui sont la règle, mais que le monde du non droit est en marche.

Le SNFOLC, avec la FNEC FP-FO appelle tous les personnels à organiser les assemblées générales dans les établissements scolaires pour décider et préparer la grève et les manifestations le 22 mars, à l'appel des fédérations de la Fonction publique (FO, FSU, CGT, Solidaires, FAFP, CGC, CFTC). Trop c'est trop !

SNFOLC
Siège national
6-8 rue Gaston Lauriau
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tel : 01.56. 93. 22. 44
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
www.fo-snfolc.fr